

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 359 Rect.

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 28**

À l'alinéa 9, après le mot :

« intrants »,

insérer les mots :

« et économiquement viables, notamment par un programme de recherche renforcé sur les variétés et itinéraires améliorant la résistance aux insectes et aux maladies ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe de nombreuses variétés qui sont naturellement plus résistantes aux insectes et aux maladies : la recherche doit donc, en priorité, porter sur ces variétés, ce qui permettra d'aboutir plus rapidement à l'objectif de 50 % de réduction de l'usage des pesticides.